

Public concerné :

- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale.
- S'intéresser au secteur du sport
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet.
- Satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau de compétences attendues à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives.
- Avoir un intérêt pour les activités physiques sportives constitue un atout majeur pour la réussite.
- Disposer de qualités de réflexion d'expression orale et écrite

Les bacheliers intéressés peuvent poser leur candidature sur la plateforme Parcoursup, dans la rubrique « par types de formations » catégorie « métiers du sport »

Contact :



13 place des déportés de 1944

01108 OYONNAX CEDEX

Tel : +33 4 74 81 21 00

Référent :

Arnaud THOMAS

Arnaud-Benoit-N.Thomas@ac-lyon.fr

Tel + 7 82 20 23 23



Mention complémentaire :

Niveau IV sous statut scolaire en un an

Prépare à la conduite de projets sportifs (animations, compétitions) et plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.

MENTION COMPLEMENTAIRE AGP2S

Animation, gestion
de projets dans
le secteur sportif



LYCEE POLYVALENT PAUL PAINLEVE
13 place des Déportés 1944
01100 OYONNAX

Lycée polyvalent
Paul Painlevé

académie
Lyon
éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



04 74 81 21 00 04 74 81 21 06
ce.0010034G@ac-lyon.fr
<http://paul-painleve.elycee.rhonealpes.fr/>

Organisation :

La semaine hebdomadaire est de 35H dans le respect de la législation du travail.

Les heures d'enseignement se déroulent du mardi au jeudi, soit :

17 H

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel complètent l'emploi du temps sur la semaine soit

18H

Exemples :

- Enseignements Mardi, mercredi, jeudi
- PFMP Lundi, vendredi ou vendredi samedi

Les Périodes de Formation en Milieu

Professionnel

peuvent se dérouler au sein de toute structure publique ou privée :

- Ecole publique.
- EPLE
- Associations et fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL...)

- Club sportif.
- Comités départementaux.
- Ligue ou Direction Régionale.
- Centre de formation professionnels de clubs.

- Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien
- Complexes hôteliers, hôtellerie de plein air.
- CSE : Comités sociaux et économiques.
Structures d'accueil pour public en situation de handicap.
- Entreprises publiques

- Municipalité.
- Départements
- Régions

Contenu de la formation :

La formation est organisée autour de

3 domaines de professionnalisation :

- Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice.
- Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Participer à la gestion des projets de la structure.

Matières enseignées :

- Gestion de projets
- Biologie, secourisme
- Théorie de la pédagogie de la didactique des activités physiques.
- Accompagnement et suivi de stage
- Pratique physique qui recouvre des activités physiques pour tous

Certification :

La validation de la mention complémentaire s'effectue en contrôle en cours de formation (5CCF) et épreuves ponctuelles.

Le titulaire de la MC AGP2S devra obtenir la formation relative au secourisme (PSC1)

Débouchés :

Le titulaire de la MC AGP2S exerce ses fonctions au sein des structures types collectivités locales, associations sportives, ou promouvant les activités sportives (bases de loisir, hôtellerie de plein air...)

Elle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités et la gestion de projets.

LA MC constitue un premier palier vers l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Cette MC permet d'obtenir l'équivalence de l'UC1 et UC2 du BPJEPS